

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier** : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 34PR2968 (4423) – profil : Physique stellaire, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Laurence REZEAU, Professeur des universités (Présidente)**

Marie-Christine ANGONIN, Professeur des universités

Patrick BOISSE, Professeur des universités

Hélène CHEPFER, Professeur des universités

Philippe SAVOINI, Professeur des universités

Membres externes

Frédéric BAUDIN, Astronome

Marie-Claire GAZEAU, Professeur des universités

Yveline LEBRETON, Astronome

Cyril SZOPA, Professeur des universités

Laurent VERSTRAETE, Professeur des universités

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
Le Vice-Président chargé des affaires professionnelles

Jean CHAMBAZ  
Jacques MALENFANT